

# Compte Rendu

## du Conseil Municipal du 26 novembre 2007

L'an deux mil sept, le vingt-six novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 15 novembre 2007

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : Jean-Louis CHOQUET,

Secrétaire de séance : Marie-Louise CHRISTOPHEL

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

### I) Approbation du procès verbal du 18 octobre 2007.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2007 est adopté à l'unanimité et signé.

### II) Affaires Financières

#### ➤ Décision modificative n°3 – Budget Communal

Le Maire rappelle que l'enveloppe prévue au budget 2007 pour l'achat d'une nouvelle tranche d'illumination était de 3.000€ Or, compte tenu des opportunités proposées par le fournisseur, 700€ supplémentaires seraient nécessaires pour profiter des offres proposées.

Par ailleurs, l'achat d'une nouvelle lame de déneigement pour le quad et de 2 paires de chaînes sont nécessaires.

Le Maire propose la DM suivante:

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D2111-123 : Acquisition de terrains	-10 700,00 €	
D2158-125 : Autres matériels et outillages (illuminations)	700,00 €	
D21578-127 : Autres matériels et outillages (lame + chaîne déneigement)	10 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°3 du Budget Communal 2007 ci-dessus présentée.

### ➤ **Décision modificative n°1 –Régie des Remontées Mécaniques**

Le Maire expose que le téléski de Bois Bossu a été endommagé par un tractopelle de l'entreprise ETP pendant les travaux de terrassement de la retenue collinaire.

Les travaux de réparation s'élève à 20 000 € HT sachant que l'assurance nous remboursera 16 000 €HT.

Le Maire propose donc la DM suivante:

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D6152 : Entretien et réparation de biens immobiliers	20 000,00 €	
D6063 : Fournitures d'entretien	-4 000,00 €	
R791 : Transfert de charges (Indemnité d'assurance)	0,00 €	16 000,00 €
<b>Total</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2007 ci-dessus présentée.

### ➤ **Tarif de refacturation des copies faites sur le copieurC550**

Monsieur le Maire expose que le nouveau copieur C550 a été livré comme prévu le 19 novembre dernier.

Il a été équipé d'un finisseur qui plie et agrafe à cheval pour permettre l'édition du Plateau.comcom, maintenant imprimé en 1 000 exemplaires chaque mois et distribué dans les boîtes aux lettres. Ces éditions seront refacturées à la CCPPR en fin de chaque année, mais pour se faire, il est nécessaire de déterminer le tarif auquel cette refacturation aura lieu.

Monsieur le Maire expose que :

- ✓ le coût copie en Noir et Blanc est de 0.0058 €HT soit 0.0069 €TTC
- ✓ le coût copie Couleur est de 0.0580 €HT soit 0.0694 €TTC,
- ✓ le coût des agrafes est de 0.0029 €HT l'unité (soit 2 agrafes pour environ 12 pages par exemplaire d'où 0.0005 €HT par exemplaire),
- ✓ le coût papier d'une feuille A4 est de 0.006 €TTC
- ✓ le coût d'achat HT du copieur (dont finisseur) est de 12 850 € et qu'il devrait effectuer environ 2 millions de copies sur 5 ans soit un coût d'amortissement ramené à la copie de 0.0064 €HT,
- ✓ le surcoût du finisseur plieur est de 2 000 €HT et qu'il devrait effectuer environ 2 millions de copies sur 5 ans soit un coût d'amortissement du finisseur ramené à la copie de 0.001 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les coûts copie refacturés pour les éditions effectuée sur le C550, comme suit :

- ✓ Pour les éditions du Plateau.comcom (hors coût papier fourni par la CCPPR)
  - Noir et Blanc = 0.0138 €(=0.0069+0.0005+0.0064)
  - Couleurs = 0.0763 €(=0.0694+0.0005+0.0064)

- ✓ Pour les éditions (papier compris) effectuées par les budgets annexes et SISCO et CCPPR (hors plateau.comcom)
  - Noir et Blanc = 0.0129 €(=0.0069+0.006)
  - Couleurs = 0.0754 €(=0.0694+0.006)

### ➤ **Orange – renouvellement de convention d'implantation de pylône**

Monsieur le Maire rappelle les débats de la séance précédente.

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention dans sa version corrigée notamment concernant le montant du loyer réévalué à 3 000 € après négociation. Il indique qu'il va signer celle-ci et demander tout de même la prise en compte d'une modification à l'article X3 concernant le devenir du terrain de foot en cas dévolution des périmètres de sécurité définis par la législation dans l'hypothèse où ceux-ci seraient élargis.

### ➤ **Demande de remise gracieuse sur facturation d'eau**

Monsieur le Maire donne lecture d'une réclamation faite par Monsieur GATEUIL-VACHET Alexandre concernant sa consommation d'eau de 2005-2006, soit 414 m<sup>3</sup>. Après vérification, il s'avère qu'une fuite, réparée depuis, a eu lieu sur ce branchement.

Compte tenu de la délibération du 10/09/1997 définissant les modalités de calcul à appliquer dans ce cas (consommation de l'année précédente + 10% du surplus constaté), de la consommation facturée à Monsieur GATEUIL-VACHET Alexandre en 2004-2005 de 35 m<sup>3</sup> et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dégrever Monsieur GATEUIL-VACHET Alexandre jusqu'à une consommation de 73 m<sup>3</sup> (35+(414-35)x10%).

### ➤ **Cadeau de naissance**

Monsieur le Maire expose qu'un chef d'équipe d'une entreprise travaillant pour la commune dans le cadre d'un marché en cours, vient d'être papa. Du fait de son implication sur le chantier en cours et des services rendus à la commune dans ce cadre, le Maire expose qu'un cadeau pour la naissance de son enfant lui a été acheté grâce à la régie d'avance. Le trésor refuse la prise en charge de cette facture dans le cadre de la régie du fait que le cadeau n'est pas destiné à un agent de la collectivité et demande donc une délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose qu'il ne souhaite pas prendre cette délibération car il estime que compte tenu du montant de l'achat 43.65€, le trésor n'a pas à faire de contrôle d'opportunité sur cette dépense et serait prêt à réquisitionner le Trésorier.

Monsieur MONNOT n'est pas choqué par la demande de la TP car effectivement quelle est la limite de somme qui fait qu'une dépense devient ou pas acceptable lorsqu'elle ne concerne pas directement le fonctionnement des services.

Monsieur DUMONT, même s'il a bien noté les arguments présentés sur la manière de servir de la personne concernée, est gêné par le principe de cette dépense pour quelqu'un d'extérieur aux services communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 abstention et 6 voix pour, de valider l'achat à cette personne d'un cadeau d'une valeur 43.65 €TTC grâce à la régie d'avance.

### **III) Travaux**

#### **➤ Travaux de voirie de RAIBON Pierre**

Monsieur le Maire expose que suite à la réfection des enrobés et donc une surélévation de la chaussée sur le chemin des Gandins, les eaux de pluie s'écoulaient dans la maison de Monsieur RAIBON Pierre. Il avait été convenu lors d'une visite sur place qu'il serait nécessaire de surélever le trottoir afin de stopper les ruissellements d'eau.

Dans l'intervalle, Monsieur RAIBON a décidé de faire réaliser les travaux par Jean-François MARCO et nous présente aujourd'hui une facture de 705.79 € qu'il nous demande de lui rembourser.

Monsieur le Maire déplore que Monsieur RAIBON ait pris la liberté de faire réaliser les travaux sans même en aviser la Mairie et sans nous faire valider le montant du devis. Ceci étant les travaux ont été réalisés conformément à ce qui était prévu pour un coût correct.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les 705.79 € à Monsieur RAIBON Pierre.

### **IV) Questions diverses**

#### **➤ SISCO**

Madame la Présidente du SISCO expose que depuis que les services techniques de Saint Hilaire n'assurent plus l'entretien des bâtiments du SISCO, cette tâche avait été confiée à 1 entreprise multiservice du plateau. En plus d'être très onéreuse cette solution était très inconfortable en terme de gestion pour les menus travaux notamment.

La question du recrutement d'un agent par le SISCO a été débattue mais impossible à mettre en place car le besoin de était trop faible pour intéresser quelqu'un.

Or, la commune de Saint Bernard avait elle aussi besoin de recruter un agent supplémentaire pour ses services technique mais pas à plein temps.

De ce fait, une convention est en cours de relecture pour que l'agent de Saint Bernard finalement recruté à plein temps puisse être mis à disposition du SISCO 15 heures par semaine annualisées. Ceci permettra notamment la mise en place d'un passage dans les bâtiments de 2h00 tous les mercredis pour assurer la gestion des menus travaux. Le reste des interventions plus lourdes étant planifié en fonction des besoins (et saison) en accord avec Saint Bernard.

## ➤ **Eau & Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien de la petite station d'assainissement des Massards avait été confié pour 6 mois à Véolia pour tester leur savoir faire en la matière.

Compte tenu des résultats positifs de ce test et du fait que l'agent qui suivait la station au sein des services techniques communaux est décédé, Monsieur le Maire a décidé de signer un contrat d'entretien pour cette station avec Véolia pour une durée de 4 ans.

Concernant la station d'épuration du Pré Lacour, les services de Véolia nous ont indiqué qu'il serait quasi impossible de la faire fonctionner correctement en l'état mais que des solutions de transformations partielles étaient envisageables. À suivre.

## ➤ **Gestionnaire des Gîtes**

Monsieur le Maire expose que Vivianne RIVES-SEGALEN a été embauché pour 6 mois pour la gestion des gîtes communaux, en remplacement de Karine TABAI qui ne pouvait renouveler son contrat du fait qu'elle allait entamer son congés maternité

## ➤ **Bibliothèque Municipale**

Madame CHRISTOPHEL expose que les documents de la bibliothèque municipale de Saint Hilaire sont propriété de la commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

- ✓ L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- ✓ Le nombre d'exemplaires
- ✓ La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 10 ans)
- ✓ Le nombre d'années écoulées sans prêt
- ✓ Le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire
- ✓ La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- ✓ L'existence ou non de document de substitution

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de sortir ces documents de l'inventaire et de les traiter selon les modalités qui conviennent :

- ✓ Suppression de la base bibliographique informatisée ou de cahier d'inventaire (indiquer la date de sortie)
- ✓ Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- ✓ Suppression des fiches.

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront :

- ✓ Être jetés à la déchetterie
- ✓ Donnés à un autre organisme ou une association

Suite à chaque opération, un état sera transmis à la municipalité par le responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité permanente, sous réserve que les choix des ouvrages à éliminer soient systématiquement validés par le correspondant de la Bibliothèque Départementale.

### ➤ **Régie des Remontées Mécaniques**

- Canons à neige

L'installation a été mise en route et fonctionne correctement.

- Aménagement de la gare haute du Funiculaire

Suite aux difficultés rencontrées avec l'architecte qui avait été retenu lors de l'appel d'offres, à savoir non signature de la convention de Maîtrise d'Œuvre, non respect des délais de livraison de l'esquisse.... celui-ci a été remercié.

Le projet va donc prendre du retard car il faut donc relancer un appel d'offre.

### ➤ **Aménagement abords des écoles**

La météo des 3 dernières semaines (neige et pluie) a immobilisé le chantier. Toutefois, il reprend cette semaine avec remise en circulation de 2 voies à la sortie du rond-point de l'école maternelle en venant de Saint Pancrasse et mise en œuvre d'enrobés temporaires la semaine prochaine.

La question de la mise en service de l'aire de stationnement des cars est évoquée avec le stationnement sauvage d'automobiles qui risque de lui faire perdre son utilité. Un arrêté d'interdiction de stationner pour les automobiles (au moins aux heures d'entrées et de sorties d'école) sera pris de même que les panneaux adéquates mis en place.

À propos de panneaux à mettre en place, Madame CHRISTOPHEL expose que bon nombre d'arrêts de car ne sont pas signalés comme ils le devraient et que la mise en place de cette signalétique est à prévoir. De même que le regroupement des 2 arrêts Eyraud (sauvage) et Vials (officiel) doit être rapidement étudié.

### ➤ **SIVOL**

Le Maire confirme que le SIVOL n'a plus en charge l'organisation de la Coupe Icare sur Lumbin.

### ➤ **Établissements de soins**

Le Préfet doit rédiger une lettre aux établissements les informant que l'exploitation de leurs bâtiments reste possible au vu des avis RTM et DDE, sous condition de faire réaliser des dispositifs de protection complémentaire d'un coût estimé à 3 millions d'Euros, si non, ceux-ci devront être détruits.

Suite à la réunion du vendredi 23 novembre dernier avec Monsieur le Député François BROTTES et Monsieur le Conseil Général, Georges BESCHER, une fois que nous aurons confirmation que ce courrier a bien été transmis aux établissements par le Préfet, le Maire de Saint Hilaire rédigera à son tour un courrier demandant aux établissements quelle solution ils décident de retenir.

À suivre.

### ➤ **Signalétique village**

Monsieur le Maire présente sur papier la proposition modèle de panneaux faite par 3 D Incrust.

Un prototype sera demandé pour se rendre compte du rendu réel.

### ➤ **Camping**

Après acceptation de l'architecte du CAUE, l'appel d'offres sera prochainement lancé malgré le fait que la disposition des HLL n'est pas encore arrêtée et qu'elle ne pourra l'être qu'après avoir choisi le modèle de ceux-ci.

Une subvention Conseil Général avec une bonification apportée par le Pays est accordée sur le principe. Reste le montant à confirmer. Environ 65 000€ pour 650 000€ de travaux.

### ➤ **Chicanes**

Les dispositifs provisoires sont prolongés jusqu'au 30 juin 2008 dans les configurations suivantes :

- ✓ Aux Margains, priorité aux véhicules venant de Saint Bernard avec chicane sur la gauche.
- ✓ Aux Vials, double chicane avec passage au centre, priorité aux véhicules venants de Saint Bernard.

L'ensemble des élus serait favorable à la mise en place de ralentisseurs en creux sur le CD30. Monsieur le Maire demandera à la DDE lors de la prochaine réunion de chantier "aménagement aux abords des écoles" de faire une étude de faisabilité et de coût de réalisation.

### ➤ **Réunion Trans'Isère**

Le Conseil Général organise une réunion de satisfaction des usagers des lignes Trans'Isère (respect des horaires, qualité de la desserte, fréquences....) le 17 décembre à 18h00 à la Mairie de la Terrasse.

Monsieur le Maire rappelle que dès qu'un dysfonctionnement apparaît sur les lignes régulières, les usagers peuvent et doivent faire un courrier au Conseil Général (copie aux cars EYRAUD ou inversement) pour le signaler. Le Conseil Général est demandeur de ces

remontées d'informations (type de récriminations, jour, heure...) par écrit qui seules lui permettent d'avoir des arguments face au titulaire du marché de transport.

Un modèle de réclamation rédigé par le service administratif de la commune sera prochainement disponible en Mairie.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 20 Décembre 2007 à 20h30 si urgences sinon Jeudi 10 Janvier 2008***

**La séance est levée à 21h45.**